

 Université
de Lille

 CFMI
Institut Supérieur d'Enseignement et d'Éducation Artistiques


PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Région
Hauts-de-France

 FRANCE
compétences
CERTIFICATION
enregistrée au RNCP



DEVENEZ MUSICIEN INTERVENANT

La plateforme ecandidat sera ouverte
courant mars [CFMI.UNIV-LILLE.FR](https://www.cfmi.univ-lille.fr)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Vous souhaitez conjuguer votre amour de la musique, votre plaisir à la pratiquer, l'inventer, la détourner, l'arranger et votre désir de la transmettre ? Vous aimez vous lancer dans des projets qui allient les instruments et la voix, le travail du corps et de la scène, l'écriture et l'improvisation, les musiques actuelles et traditionnelles, la création contemporaine et la musique « de répertoire » ?

Vous avez l'envie de faire se rencontrer les artistes et le public et de permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique musicale ?

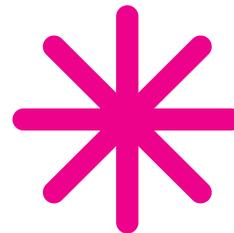
Le CFMI vous propose une formation qui répond à ces aspirations et qui conduit à un métier grâce au DUMI, le diplôme universitaire de musicien intervenant, reconnu au niveau 6 (niveau « bac + 3 »).

LE MÉTIER DE MUSICIEN INTERVENANT

Le musicien intervenant est à la fois un musicien, un pédagogue, un médiateur et un acteur du développement culturel. Il conçoit, conduit et encadre, en partenariat avec d'autres professionnels (enseignants, responsables et élus locaux, artistes...), des projets musicaux permettant l'accès à la pratique musicale à des publics variés : enfants (à l'école et hors école), tout-petits, jeunes ou adultes amateurs, personnes malades, handicapées, incarcérées...

Il travaille sur un territoire (un quartier, une ville, une agglomération...) au sein d'une structure (une collectivité territoriale, une école de musique, une association...) ou en indépendant. Par ses projets, il met en lien le milieu scolaire, les conservatoires et les autres lieux de pratique, de création ou de diffusion de la musique.

Son action contribue à la vie culturelle de la collectivité où il travaille. Son expertise en matière d'éducation artistique et son esprit de recherche et d'innovation lui permettent de prendre part à la définition des actions et des politiques locales en vue de la démocratisation de l'accès à la musique et la culture.



RESPONSABLES DE LA FORMATION

Philippe POISSON

Directeur, responsable de la formation initiale, référent handicap
philippe.poisson@univ-lille.fr

Christelle MARCHAND

Responsable de l'insertion professionnelle et du pôle « voix »
christelle.marchand@univ-lille.fr

Jean JELTSCH

Responsable de la formation continue et la recherche
jean.jeltsch@univ-lille.fr





QUALITÉS SOUHAITÉES

Ce qui prime dans ce métier, c'est la volonté de partager et de transmettre. Le musicien intervenant doit être convaincant dans ses propositions artistiques et savoir créer des moments propices à l'échange, la découverte et l'apprentissage. Il doit savoir travailler en équipe et posséder le sens de l'écoute et du dialogue pour s'adapter à différents publics. Ses interventions auprès du jeune public nécessitent enthousiasme, patience et autorité et il doit faire preuve d'imagination dans la conception des projets ainsi que de rigueur pour les mener à bien.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence ;
- Justifier de deux années d'études supérieures ou avoir exercé une activité permettant la validation d'acquis professionnels ;
- Posséder une bonne maîtrise technique de son instrument et de sa voix, une identité musicale affirmée, une expérience musicale diversifiée ;
- Faire preuve de motivation, de maturité et de sens des responsabilités pour travailler avec des publics divers (enfants, tout-petits, personnes en situation de handicap, etc.).

Des dérogations sont possibles en fonction des parcours des candidats. Si vous exercez déjà le métier de musicien intervenant, vous pouvez accéder au DUMI par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Se renseigner auprès du service de la formation continue et de l'alternance.
<https://formationpro.univ-lille.fr/>

AVANT LE DUMI : L'OPTION «PRÉPA CFMI»

Vous êtes intéressé par une poursuite d'études au CFMI et l'obtention du DUMI mais encore trop jeune pour y entrer ?

L'option «Prépa CFMI» permet, au cours des trois années de la licence Arts parcours « Musique et Musicologie », de suivre des enseignements spécifiques (instrument, voix, direction, formation musicale, improvisation...), de conforter son projet professionnel et de se préparer aux tests d'entrée dans le cursus DUMI.

L'accès à cette option suppose d'être préalablement inscrit en licence Arts, parcours « Musique et Musicologie » par le biais du portail Parcoursup (attention à bien respecter les délais et les procédures). L'admission à l'option elle-même se fait sur dossier et entretien au cours du mois de septembre. L'effectif est limité et l'étudiant doit s'inscrire en parallèle au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tourcoing où se déroulent une partie des cours et avec lequel le CFMI a passé une convention.

COMMENT S'INSCRIRE AU CFMI ?

Le dossier de candidature est à constituer via l'application en ligne eCandidat au cours du mois de mars. Il est conseillé de prendre contact avec le secrétariat pédagogique du CFMI auparavant.

Les candidats retenus suite à l'examen des dossiers sont convoqués pour des tests qui comprennent des épreuves d'écoute, des épreuves instrumentales et vocales ainsi qu'un entretien.

Le CFMI organise généralement une session de tests en mai-juin ; et parfois une autre en septembre. Les épreuves se déroulent sur une seule journée pour un candidat.

L'inscription au CFMI n'est définitive qu'après l'inscription administrative à l'université.

PERSONNES EN REPRISE D'ÉTUDES

Que vous soyez salariés, demandeurs d'emploi, indépendants... le CFMI et l'université vous accompagnent dans vos démarches. La formation au DUMI est éligible au CPF et le diplôme est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles - RNCP sous le numéro 36880.

Des aides financières peuvent être mobilisables selon votre statut et sous conditions.

Les personnes en reprises d'études devront s'inscrire auprès du service dédié :
<https://formationpro.univ-lille.fr/etudiant-ou-stagiaire-formation-continue-qui-suis-je>

CONSEILS POUR PRÉPARER LES TESTS D'ENTRÉE

- Les relevés rythmiques, mélodiques, harmoniques et le déchiffrage nécessitent une maîtrise minimale de l'écrit en musique. Adressez-vous le cas échéant à une école de musique ou un conservatoire afin d'être orienté vers un cours de formation musicale adapté à votre projet.
- La voix est un outil indispensable au musicien intervenant. Entraînez-vous à chanter, à déchiffrer. Acquérez suffisamment de technique vocale pour être capable d'interpréter une chanson devant un public.
- Concevez un programme instrumental et vocal véritablement musical, où vous êtes à l'aise, qui vous mette en valeur et qui soit le reflet de votre personnalité. Il n'y a pas d'esthétique musicale imposée ou interdite.
- Le jury sera attentif à votre aisance relationnelle. Multipliez autant que possible les expériences qui vous préparent au partage et à la transmission (encadrer des groupes d'enfants, animer des ateliers, diriger un chœur ou un ensemble, pratiquer la musique en groupe, danser...).
- Explorez des univers culturels et artistiques variés, par l'écoute, par le jeu, par la fréquentation de concerts, par des pratiques diverses. Le champ est vaste : musiques contemporaines et actuelles, musiques anciennes, musiques traditionnelles européennes ou non, musiques expérimentales, musiques improvisées, musique électroacoustique, chanson...
- Informez-vous, par des rencontres et des lectures, sur le métier de musicien intervenant, afin de conforter votre projet et de vous engager dans cette voie en connaissance de cause.

ORGANISATION DES ÉTUDES

La formation dispensée au CFMI est professionnelle, à la fois musicale et pédagogique, théorique et pratique. Les disciplines enseignées et les nombreuses mises en situation permettent de conforter sa personnalité musicale et artistique (instrument, chant, conduite des pratiques collectives, accompagnement, percussions, mais aussi travail corporel et théâtral), d'apprendre à mener des projets musicaux avec des partenaires divers à destination des enfants ou d'autres publics, de se doter d'outils nécessaires au métier (technique du son, informatique musicale, organologie, etc.) et de renforcer sa culture et sa réflexion.

Les stages en école et les interventions dans d'autres milieux menées dans le cadre du parcours personnalisé permettent aux étudiants de développer une expérience solide et pertinente, de s'insérer peu à peu dans le réseau professionnel et de trouver leur place dans des situations et des emplois divers, alliant pratique artistique, actions de médiation, interventions au sein des écoles et d'autres lieux de vie.

- 2 années de formation à temps plein (possibilité d'étaler la formation, sous conditions).
- 1500 heures d'enseignements, d'ateliers musicaux et de stages, soit environ 27 heures par semaine.
- Chaque semestre possède une « couleur » particulière et s'inscrit dans une progression où l'étudiant gagne en maîtrise et en autonomie.



BLOCS DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES	CONTENUS D'ENSEIGNEMENT	VOLUME HORAIRE
<p>1 CHANTER ET FAIRE CHANTER</p>	<p>Technique vocale individuelle et collective, travail de répertoire (analyse et interprétation), atelier choral, conduite des pratiques collectives, classes d'application, spectacle de chansons, concert choral.</p>	<p>400 HEURES</p>
<p>2 JOUER, INVENTER, CRÉER, PARTAGER</p>	<p>Percussions, instrument d'accompagnement, improvisation, arrangement, composition, organologie pratique, musique concrète, technique du son et lutheries électroniques, pratique de la scène, danse, création de spectacles (ciné-concert, spectacle de chansons, concert-création, bal folk, etc.).</p>	<p>400 HEURES</p>
<p>3 INTERVENIR DANS DES MILIEUX DIVERSIFIÉS</p>	<p>Culture professionnelle et pédagogique : Connaissance des milieux et des institutions, stages d'observation, psychologie des apprentissages, physiologie de la voix et développement psychomoteur de l'enfant, pédagogie générale et didactique de la musique, méthodologie de projet, analyse d'expériences, expression écrite et orale, langue vivante, préparation aux entretiens et aux écrits professionnels.</p> <p>Mises en situation : Stages en milieu scolaire (projet vocal, projet de création, spectacle en écoles élémentaires et maternelles), interventions dans d'autres milieux (parcours personnalisé : conservatoires, structures d'accueil de la petite enfance, médiation du spectacle vivant, ateliers dans le secteur de la santé, du handicap, du social, projet artistique personnel, etc.).</p>	<p>700 HEURES</p>

ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE

Le CFMI est animé par une équipe pédagogique permanente et fait appel, pour certains enseignements, les stages et les projets artistiques, à de nombreux professionnels (artistes, enseignants, chercheurs, personnels des collectivités territoriales, des établissements scolaires, des institutions culturelles...).

Avant la rentrée, les journées d'immersion dans la vie étudiante vous permettront de vous familiariser avec le campus de l'université, de rencontrer l'équipe et de recevoir les informations utiles. Tout au long de la formation, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé, avec la possibilité de faire le point sur votre parcours avec les responsables de la formation.

Au sein du CFMI, vous pourrez emprunter des instruments, du matériel audio ou vidéo à l'instrumentarium, accéder aux studios pour réaliser vos projets musicaux, réaliser des instruments ou des dispositifs sonores dans l'atelier de lutherie expérimentales (ALEX) dédié à l'organologie pratique.

Les services communs de l'université vous seront également accessibles : la maison de l'étudiant, le CROUS, les bibliothèques du campus, le centre de ressources en langues, le bureau d'aide à l'insertion professionnelle, les diverses manifestations culturelles, les équipements sportifs, etc.

AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Tout au long de la formation, des moments spécifiques vous permettront d'affiner votre projet personnel et de préparer activement votre insertion professionnelle : connaissance des milieux professionnels par des stages et des rencontres, ateliers de rédaction de CV et de lettres de motivation, séances de préparation aux entretiens, initiation à la gestion et l'administration, sensibilisation à l'entreprenariat dans le secteur culturel construction d'un « portefeuille » personnel valorisant vos expériences et vos compétences. Vous pourrez ainsi progressivement vous inscrire dans le réseau professionnel où s'échangent des informations sur l'emploi, le métier et ses évolutions, la formation continue, etc.

VIE ÉTUDIANTE AIDES FINANCIÈRES

Le site Internet de l'université ainsi que le bureau de la vie étudiante, situé dans la maison de l'étudiant sur le campus Pont de Bois, pourront apporter des réponses à vos questions sur l'accompagnement du handicap, sur le logement, la santé, le sport ou les associations étudiantes. Il est possible d'obtenir des bourses sur critères sociaux ou des aides financières dans le cadre de la reprise d'études, du retour à l'emploi, de la formation continue. Adressez-vous au CROUS de Lille ainsi qu'au secrétariat du CFMI.

APRÈS LE DUMI

Le Diplôme permet l'accès, comme contractuel ou titulaire, au cadre d'emploi d'assistant territorial d'enseignement artistique au sein de la fonction publique territoriale ainsi qu'à des emplois salariés ou en indépendant dans les secteurs artistique, culturel, éducatif et social.

Le CFMI permet aux musiciens intervenants diplômés de poursuivre leur formation tout au long de leur vie professionnelle par des ateliers et des stages de formation continue.

L'intégration du DUMI dans le schéma européen des formations (niveau 6 ou « bac + 3 ») ouvre la possibilité de poursuivre des études, notamment vers des Masters conduisant aux métiers de l'encadrement, de la médiation, du management ou du développement culturel et territorial ainsi que de l'enseignement musical.

LE CFMI

Le Centre de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI) est un institut supérieur d'enseignement et d'éducation artistiques de l'université de Lille. Il est placé sous la tutelle des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture.

Le CFMI a pour missions : former et qualifier les étudiants, favoriser l'insertion professionnelle des diplômés, suivre l'évolution du métier de musicien intervenant et oeuvrer à sa reconnaissance, proposer des actions de formation tout au long de la vie, valoriser et diffuser la création, la recherche, l'innovation, contribuer à la réflexion collective et aux politiques publiques concernant l'éducation artistique et culturelle.



CONTACT ADMINISTRATIF

Localisation

50°37'41.7"N 3°07'26.6"E
Campus «Pont de Bois» à Villeneuve d'Ascq
Tour du bâtiment d'extension – Bâtiment A – niveau 2

Adresse

CFMI – Université de Lille Campus « Pont de bois »
Rue du Barreau – BP 60149
59653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Bâtiment A - Extension-niveau 2

cfmi@univ-lille.fr
<https://cfmi.univ-lille.fr/>
www.univ-lille.fr

 CFMI de Lille-officiel

 CFMI Lille

CFMI.UNIV-LILLE.FR